

Bulletin européen

TRIBUNE LIBRE FONDÉE EN 1950 PAR J. CONSTANTIN DRAGAN

L'EUROPE DE L'ÉDUCATION À L'ÉPOQUE DES MASS-MEDIA

(Extrait du Message de M. Edgar Faure, lu au cours de la XXVI Table Ronde de l'Association pour l'Étude des Problèmes de l'Europe, organisée à Palma de Mallorca auprès de la Fondation Européenne Dragan. Dans le prochain Numéro du «Bulletin Européen» cette rencontre européenne sera traitée d'une manière plus détaillée).

"Comment se peut-il faire que l'Europe de l'éducation soit encore si loin d'être construite, tandis que s'offrent à elle les possibilités infinies et multiples des mass-media?"

Question redoutable: car enfin, d'une certaine façon et même de beaucoup de manières, l'Europe universitaire était une réalité bien vivante en des temps où elle ne possédait aucun de ces fameux "mass-media" si propres aujourd'hui à favoriser instantanément et continuellement les rapports, les échanges, la concertation des efforts et la confrontation des résultats.

Il suffit d'ouvrir les "matricules" des grandes Universités européennes du Moyen Age pour s'apercevoir que celles-ci rassemblaient autant de communautés fraternelles de "Nations" comme on disait, c'est-à-dire de maîtres et d'étudiants venus de toute les contrées d'Europe, chacune formant un contingent qui portait naturellement le nom de sa terre d'origine. Au bout du compte, chacune des principales communautés universitaires était comme une délégation de l'Europe des Jeunes études soudées entre elles par l'unité de lieu, de programme, de pensée ... et n'oublions pas d'ajouter par le plus élémentaire, mais le plus précieux des mass-media dont, paradoxalement, nous sommes aujourd'hui privés, à savoir: l'idiome commun à tous les échanges de l'esprit, le latin.

De là ma seconde observation dont vous voudrez bien excuser le caractère de simple redécouverte: le premier des mass-media qui s'impose à l'Europe de l'Éducation, c'est la possession suffisamment aisée et souple d'une langue commune d'échanges. Si nous vivions encore à l'âge de Rivarol, je vous dirais bien sûr sans hésiter: le français, en me référant à son célèbre axiome: "Sûre, sociale, raisonnable, ce n'est plus la langue française, c'est la langue humaine".

Aujourd'hui, on le sait, la situation est moins simple et les jugements moins

exclusifs: les linguistes nous ont appris que chaque idiome a ses traits spécifiques, ses forces et ses faiblesses. Le fait est que le français, riche d'un passé sans égal, en porte l'héritage et les fruits: un autre fait est que l'anglais, pour des raisons d'un ordre économique bien plutôt que grammatical, est devenu le langage le plus en usage parmi les peuples qui ne le parlent pas naturellement.

Il serait dès lors absurde de vouloir battre l'une ou l'autre sur son propre terrain. Mais serait-il utopique d'imaginer qu'au seuil du second millénaire le français soit à l'anglais ce que jadis le grec fut au latin?

Quoi qu'il en soit, nous voici pratiquement tous invités à introduire dans les programmes scolaires des Pays membres de la Communauté l'apprentissage d'une et même, en de nombreux cas, deux langues vivantes, sans compter l'idiome maternel. C'est là une nécessité dont nous devons être au plus haut degré conscients.

Quant aux autres media - ceux auxquels tout le monde songe - je laisse à votre Table Ronde le soin et de les inventorier et d'analyser leurs possibilités, et de définir avec une imagination goumande les combinaisons de leurs emplois.

Sans doute serait-il d'assez bonne méthode de considérer les résultats obtenus par ceux des pays de la Communauté où se trouvent mises en oeuvre des «Universités des Ondes»: il ne devrait pas être trop difficile, par extrapolation d'envisager alors les modalités d'un circuit européen de radiotélévision universitaire, ayant pour mission première de faire découvrir aux peuples de nos neuf pays toutes les sources - permanentes ou intermittentes - d'enrichissement intellectuel et culturel qui s'offrent à eux, les instruments de formation, à la fois initiale et continuée, dont ils disposent, et plus généralement encore la situation et l'évolution des problèmes de l'Europe sur le plan social, économique et culturel.

Mais de grâce ne négligez point, à côté de la voix (ou voie) des ondes, celle des textes - du journal à l'hebdomadaire, de la revue au livre. Que diriez-vous, par exemple, d'un centre universitaire européen du livre de poche, destiné à l'édition et à la publication de toutes les études reconnues de qualité, dès lors que l'objet en est l'analyse d'un aspect passé, présent ou à venir de l'Europe?

On l'a dit et redit: il importe qu'à l'Europe technocratique et bureaucratique succède une Europe réellement démocratique. Or, je vous le demande, le meilleur moyen d'y parvenir n'est-il pas de mobiliser à son service les prodigieux pouvoirs des mass-media, en les appliquant à la diffusion systématique - et pour dire le mot en lui gardant son juste sens: à la vulgarisation la plus large, spécialement au sein de la Jeunesse, des efforts fournis et des succès obtenus par tous ceux qui s'efforcent aujourd'hui, plus encore qui demain s'emploieront à édifier l'Europe de l'Education, et plus généralement celle de l'Esprit.

Edgar Faure

L'IDEE D'UNE EUROPE UNIE ...

L'idée d'une Europe Unie jaillit comme une solution politique à la longue période de guerres qui pendant un siècle et demi tourmentèrent notre continent et qui, en ce laps de temps, s'étendirent du foyer européen jusqu'à bouleverser le monde entier.

Sur le sentier exigü ouvert par la politique, les grands intérêts économiques se mirent en marche et tout d'abord la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (C.E.C.A.) qui fut constituée et à laquelle suivit l'Euratom qui aurait dû assurer un développement commun de l'énergie nucléaire n'ayant que la paix pour but.

Successivement, grâce à la signature des accords de Rome, la Communauté Economique Européenne commença à fonctionner.

La politique cédait le pas à l'économie et chacune de ses actions était dès lors conditionnée surtout par les intérêts économiques des nations participantes.

Actuellement nous sommes arrivés à la formation d'un noyau européen mais nous sommes encore bien loin de celui d'une Europe unie rassemblée sous un symbole qui ne peut être limité à un bien-être d'égoïsme, apanage de quelques peuples.

Le but atteint ne résout pas le problème de fond, la pacification de l'Europe, premier but pour lequel nous avons pris ce chemin.

Et nous ne voulons pas, avec cela, méconnaître l'extrême importance de la formation de la Communauté Economique Européenne des neuf nations, et sa fonction de pôle d'attraction à l'égard des autres européens ainsi que des pays méditerranéens.

Cependant, nous refusons d'admettre qu'il puisse exister des européens de catégorie A et d'autres de catégorie B, nous n'acceptons pas que le lien qui unit les peuples se limite à l'intérêt économique, un lien très résistant, mais qui tout seul signifie égoïsme et, tout égoïsme finit toujours par se rencontrer avec d'autres égoïsmes et les résultats ne peuvent être que désastreux.

La politique a réveillé les intérêts économiques, intérêts qui conditionnent toute action.

C'est maintenant que les consciences des individus doivent se réveiller afin que la politique en soit conditionnée et que sur le drapeau européen apparaissent d'autres symboles qui en rehaussent et en

complètent la signification.

La première formation d'une conscience européenne devra commencer sur les bancs de l'école à travers de programmés unitaires opportunément concordés par les responsables de l'éducation des peuples.

Mais à côté de cette première éducation il faut qu'il existe une forme éducative européenne permanente sous forme d'information et de divulgation car la conscience a ses bases dans la connaissance et beaucoup trop d'européens non seulement ne connaissent pas l'histoire des pays limitrophes mais en ignorent même la géographie.

Que quiconque entreprenne un voyage à travers les pays de notre continent et porte la conversation sur des connaissances géographiques, ils'apercevrait que, même la localisation des capitales d'état à peti-

te population est confondue pour ne pas dire ignorée.

Le grand développement du tourisme qui intéresse à présent d'énormes masses a été un facteur important pour la connaissance des peuples permettant ainsi des contacts humains, qui la plupart des fois représentent le vrai début d'une fraternité internationale.

La solidarité entre les peuples est cependant encore excessivement réduite et "polluée" par des résidus de chauvinismes surannés, par d'absurdes rancunes dues aux vieux conflits qui ont laissé de profondes traces dans les consciences, et par des préjugés encore plus absurdes chez les peuples "supérieurs" et chez les peuples "inférieurs".

R.C.M.

L'UNIVERSITE EUROPEENNE DE FLORENCE DOIT OUVRIR SES PORTES EN AOUT 1973

Créée par une décision des gouvernements des Etats membres au cours de la réunion des ministres de l'Education nationale à l'automne 1971, conformément aux engagements du sommet des chefs d'Etat de La Haye, cette université délivrera des diplômes postuniversitaires (3^e cycle).

Elle aura quatre sections: histoire et civilisation, économie, droit, sciences politiques et sociales.

Tous les textes sont prêts, y compris les modalités de financement.

Le problème majeur qui doit encore être réglé a trait aux hommes qui dirigeront l'université.

Il va être porté au niveau ministériel, car les représentants permanents des Neuf à Bruxelles n'ont pu parvenir à un accord.

Cela situe le niveau politique auquel les gouvernements apprécient ce dossier.

Il y a pour le poste de recteur cinq candidatures: deux Britanniques (dont l'ancien ambassadeur à Tokyo; M. John Pilcher), un Allemand (directeur général au conseil des ministres de la C.E.E.), un Belge (l'ancien commissaire M. Albert Coppé) et un Néerlandais.

L'équilibre des nationalités est difficile à réaliser entre les postes de recteur, de secrétaire général et les quatre postes de chef de département, car au Fond ce qui est en cause sans que personne l'avoue très franchement, c'est la langue qui sera "dominante" à l'université et à propos de laquelle les quatre chefs de département auront sans doute une importance non négligeable.

Le consommateur européen

existe - t - il ?

(extrait d'un discours sur le thème «Comment attaquer les marchés à l'étranger? Quelles structures mettre en place?», prononcé au cours du dernier séminaire de marketing de l' ADETEM).

par M. J.E. Andriessens

Directeur de la Division Articles de marque
Henkel France

Question pratique et académique à la fois?

Pratique quand la réponse positive à la question permet d'unifier une stratégie marketing, académique, quand elle est posée dans sa généralité.

L'homme européen, avec ses conceptions de base et ses besoins psychologiques existe.

En tant qu'Européens nous sommes paradoxalement très conscients des différences qui existent entre nous.

Très souvent, nous recherchons plutôt les différences possibles que les points que nous aurions en commun.

La question de savoir si le consommateur européen pour notre produit existe effectivement est primordiale.

Dans une perspective marketing l'approche de ce marché sera déterminée par l'existence ou l'absence d'un marché unifié.

Il appartient à la recherche de tester l'hypothèse.

L'Européanisation du consommateur a commencé.

Les opinion-leaders qu'on retrouve dans chaque pays, les dirigeants d'entreprise, le "jet set", ont plus en commun avec leurs homologues dans d'autres pays qu'avec d'autres classes socio-économiques dans leur propre pays.

Il s'agit d'un groupe relativement petit, mais avant-coureur de l'avenir.

Véritablement international dans bien des attitudes, ce groupe annonce le véri-

table consommateur européen de demain, en rejetant les traditions et en adoptant, par delà les frontières, les mêmes attitudes.

On peut considérer qu'il y a là un embryon du futur consommateur européen de demain.

Plus visible pour tous, il y a:

- le développement du tourisme de masse: des dizaines de millions d'Européens passent chaque année les frontières nationales,

- la migration des travailleurs étrangers:
 - . plus d'1 million d'italiens en Allemagne,
 - . plus de 10% de la population suisse est d'origine non-suisse.

- l'internationalisation par la lecture et les media.

- les changements des schémas de distribution.

- un certain nivellement dans le niveau de vie par l'intégration.

Ceci n'implique pas que le consommateur européen existe déjà.

A la surface, tout se passe comme si l'Europe devenait rapidement beaucoup plus homogène.

A l'analyse, il apparaît que ce qu'il y a de commun est en beaucoup superposé sur une structure existante.

La structure superposée est d'ordre technologique: les routes, la télévision, les bâtiments, les nouveaux produits.

Mais la base culturelle subsiste: les habitudes et les préférences ne disparaissent pas du jour au lendemain.

Si tous ces phénomènes tendent à une homogénéisation parfois superficielle, celle-ci ne peut nous faire oublier que des disparités du point de vue marketing continuent d'exister.

Tout comme les pays actuellement ne sont pas homogènes, l'Europe ne l'est pas non plus.

- aux Pays-Bas, des différences existent entre le Nord et le Sud,

- en Allemagne entre la Frise du Nord et la Bavière,

- en France, Paris, la Bretagne ou les Landes ne sont certainement pas comparables au point de vue marketing.

Il est certain que d'autres phénomènes rendront "l'environnement" du marketing beaucoup plus homogène.

Dans un monde aux communications rapides, les influences s'exercent, par la force des choses, plus rapidement.

Notons que partout une meilleure éducation et le développement du niveau de vie ont les mêmes conséquences.

Partout nous retrouvons les mêmes réactions de la part du public vis à vis de la défense du consommateur (consumerism), vis à vis de la pollution, dans les critiques formulées à l'égard de la publicité...

Partout nous retrouvons les tendances à la collectivisation d'un grand nombre d'activités.

CONSEQUENCES DE L'INTEGRATION POUR LA RECHERCHE COMMERCIALE

La fonction principale du service des études est de réduire les risques associés aux décisions prises par l'entreprise en apportant des informations ou en testant des hypothèses, afin d'étayer le jugement des décisionnaires.

Cette fonction est déjà importante sur le marché intérieur, mais elle acquiert une dimension nouvelle dans le cadre de l'intégration des marchés.

Les situations par région, par produit,

les stratégies des entreprises, leurs forces et faiblesses peuvent être reconstituées par la recherche.

La recherche a, en plus, comme fonction, de tester: a) l'homogénéité des marchés, b) de vérifier les déphasages possibles.

La réduction du risque devient plus importante dans la mesure où l'entreprise se trouve devant des marchés inconnus; où mentalité du pays, structure de la concurrence; structure de la distribution, attitudes du consommateur ou du client (même industriel) risquent d'être différentes.

L'approche d'un marché est en fait basée sur un nombre impressionnant d'hypothèses implicites qu'il s'agit d'explicitier et de vérifier sur les nouveaux marchés.

importance de la recherche

En testant les hypothèses principales, les études acquièrent un rôle plus stratégique et "corporate" que sur le marché intérieur.

Les services de recherche se doivent de dépasser le cadre restreint de la méthodologie ou des techniques de recherche; ils doivent aider aussi à formuler les questions auxquelles l'entreprise doit répondre pour déterminer la stratégie.

Elle fournira notamment les éléments à partir desquels l'entreprise déterminera le degré de centralisation ou de décentralisation de son marketing; elle contribuera de ce fait à jeter les bases mêmes de la structure de la société.

Il est vrai que la recherche internationale, surtout si elle est faite dans un réel souci d'intégration des données, pose des problèmes techniques particuliers.

Mais l'impression se dégage fréquemment que les responsables des services de recherche s'appliquent à résoudre les problèmes techniques directs et ne jouent pas le rôle moteur que l'intégration et les questions posées leur permettraient de jouer.

Le management des entreprises se doit

de donner aux responsables des services de recherche une place qui se trouve plus au niveau "corporate" que celle d'approvisionnement en informations.

La constitution de groupes de projet sera probablement l'approche qui permettra le mieux d'intégrer la recherche à la détermination de la stratégie internationale de l'entreprise.

Problèmes d'exécution d'une recherche internationale

Notre objectif n'est pas de faire l'inventaire des difficultés techniques qui apparaissent à l'exécution d'une recherche internationale.

Repellons simplement que des différences existent qui sont déjà une source d'importantes difficultés, par ex. :

- . différences de langue,
- . différences dans les habitudes de consommation
- . différences dans les groupes-cibles actuels et potentiels,
- . différences dans l'usage des produits ou des services,
- . différence dans les critères d'évaluation des produits ou des services,
- . différences dans les conditions économiques et sociales,
- . différences dans les conditions du marché,
- . différences entre instituts et leur capacité de travail. (9)

La comparabilité est souvent vue comme le principal critère d'après lequel se juge la valeur d'une recherche internationale.

Heureusement, le temps est passé où l'on pensait que l'utilisation d'un même questionnaire garantissait effectivement des résultats comparables.

La recherche reconnaît maintenant que

Ce thème a été analysé par M. Paul H. Berent, Vice-Président pour les Activités Spéciales de la Fédération Internationale de Marketing.

la comparabilité "de forme" ne constitue pas le véritable test, mais que celui-ci se situe au niveau de la valeur explicative et de l'intégrabilité des données.

Les exemples ne manquent pas pour illustrer les difficultés rencontrées:

- les réglementations juridiques laissent moins de liberté au médecin en Angleterre et aux Pays-Bas qu'en Allemagne et en Belgique, mais lui laissent de meilleures possibilités d'apprécier l'efficacité du médicament administré, car le malade ne peut pas changer facilement de médecin.
- Certains techniques fonctionnent assez bien dans un pays donné, moins bien dans un autre.

Par ex. la valorisation par le consommateur d'une proposition donnée, à l'aide d'une échelle chiffrée, réussissait en Angleterre, pas en France.

Qu'il ne s'agit pas seulement d'un problème de recherche internationale est démontré par le fait que le même phénomène a été constaté en Belgique, entre la ville et la campagne.

- Les instituts dans chaque pays ont des préférences, justifiées ou pas quant aux techniques à utiliser; leur personnel a été formé à l'application de telle technique plutôt que de telle autre.

La Recherche internationale n'a pas encore trouvé sa véritable place.

Indépendamment des difficultés techniques et méthodologiques, la recherche est toujours relativement peu utilisée comme véritable instrument de marketing international.

Les responsables en recherche internationale, aussi bien du côté de l'entreprise que du côté des instituts de recherche, reconnaissent que la véritable recherche internationale constitue un problème d'organisation et de communication.

Le succès n'est obtenu que grâce à un

solide planning centralisé, une coordination et un centralisés.

Il est moins important de savoir, si la recherche sera exécutée par un institut représenté dans tous les pays à examiner; la propriété financière de l'institut ne garantit pas obligatoirement la bonne coordination des services.

En fait, nous retrouvons tous les problèmes d'organisation d'une firme opérant dans plusieurs pays et notamment toute la question de l'équilibre entre les services centraux et les services locaux.

De ce fait, le problème dépasse le contexte de la seule recherche, il suit la philosophie de l'entreprise:

1) Dans beaucoup de cas, la recherche n'est considérée que comme étant qu'une des tâches du management local et l'on n'accorde pas assez d'importance au rôle qu'elle pourrait jouer pour la détermination d'une approche de marketing international.

2) Les budgets sont établis sur une base nationale.

Cette politique conduit à une situation où, la recherche exécutée dans un pays sera moins importante parce que la part

de marché y est limitée.

Dans une véritable conception internationale de la gestion, il s'agit certainement là d'un résultat peu souhaitable.

3) Il arrive que les organismes locaux envoient le moins possible d'informations au quartier général, afin de diminuer le contrôle sur les activités marketing.

4) Les résultats d'une filiale sont évalués essentiellement en fonction des résultats financiers à court terme et non pas dans des termes globaux décrivant son potentiel à long terme.

5) L'exécution d'une véritable recherche internationale implique que le problème posé est "international", ce qui suppose, dans le cadre d'une société opérant sur plusieurs marchés, que le problème se pose partout en même temps.

Le cas le plus habituel est naturellement celui où le quartier général décide d'entreprendre l'étude, afin d'asseoir sa stratégie.

La complexité des problèmes d'organisation rendra l'opération lente et difficile à intégrer aux recherches menées par la filiale.

J. E. ANDRIESENS

LE ROLE DU CONSEIL DE L'EUROPE

Un groupe de travail des délégués des ministres chargé de faire rapport sur le rôle futur du Conseil de l'Europe s'est récemment formé à Strasbourg.

Le groupe est composé par:

M. Troels Nunk danois, ambassadeur extraordinaire et plénipotaire; M. Fequant français, ambassadeur; N. Gherardo Cornaggia Medici Castiglioni italien, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire.

M. Arne Fälthein suédois, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire.

M. Rahmi Gümrükçüoğlu turque, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire.

ITALIE: UNE POLITIQUE ECONOMIQUE

Les 26 et 27 Mai 1973 une Conférence sur le thème «Une politique économique pour l'Italie» s'est tenue auprès de l'Institut d'Etudes Corporatives.

Les quatre sessions de la Conférence ont été présidées par des Professeurs Universitaires illustres tels que le Prof. Ugo Papi Recteur de l'Université de Rome qui a parlé sur la crise monétaire internationale, le Prof. Giuseppe Pino de l'Université de Messina qui a parlé sur les problèmes monétaires et la politique du développement économique, le Prof. Carlo Vanzetti de l'Université de Padoue, le Prof. Gianni Roberti etc.

VADE - MECUM DE L'EUROPEEN

UN NOUVEAU LIVRE DE M. FRANCOIS VISINE

Monsieur François Visine, européiste convaincu et militant a publié récemment, un livre de 216 pages intitulé «Vade-mecum de l'Européen». Comme précisé par l'auteur même, ce Mémento «répond au besoin du journaliste, du militant européen, du conférencier, de l'homme engagé, voire du fonctionnaire européen qui doivent disposer d'un instrument pratique de consultation. Il a par suite, été conçu comme un livre de poche que l'utilisateur éventuel peut avoir à sa portée.

En un quart de siècle, les problèmes européens se sont multipliés et diversifiés (institutions, dates, abréviations, statistiques... remplissent déjà des bibliothèques). Pour s'en persuader, il suffit de consulter l'ABC de l'Europe, petite encyclopédie pratique de l'Européen, qui compte plus de 3.000 pages. Il devient, par suite, et de plus en plus, nécessaire de disposer d'un livre de poche qui puisse permettre de répondre aux questions les plus simples relatives à une abréviation, une date, une organisation européenne... et celles de plus en plus nombreuses, relatives au Marché commun.

En rédigeant un Mémento, on doit évidemment faire un choix. Ce choix je l'ai fait

en prenant en considération les questions que je me pose le plus souvent lorsque je mets au point ma documentation européenne. Il me semble que les informations simples et d'accès facile dont ont le plus besoin les Européens engagés, couvrent plus spécialement les domaines suivants: Abréviations courantes; étapes de la construction européenne depuis 1944; appartenance des pays européens aux Organisations et Institutions officielles Européennes ou assimilées; Institutions du Marché commun; Statistiques clefs du Marché commun; Caractéristiques et adresses des principales associations européennes.

J'ai, par suite, rassemblé dans 7 parties l'essentiel de ces informations, en tenant compte du fait que l'organisation de l'Europe Occidentale est difficilement séparable de l'existence de certaines Organisations officielles atlantiques. C'est un fait dont un travail objectif doit tenir compte.

...J'ai parfaitement conscience que ce Mémento ne peut être qu'un instrument très sommaire de référence. J'ose cependant espérer qu'il facilitera la tâche des militants européens, des journalistes, des étudiants et peut-être aussi des enseignants... et qu'il sera le vade-mecum de l'Européen.

La commercialisation du produit touristique dans les pays en voie de développement

UN SEMINAIRE INTERNATIONAL ORGANISE A GHANA

L'Union internationale des organismes officiels de tourisme (UIOOT) organise un Séminaire international sur la commercialisation du produit touristique dans les pays en voie de développement, pour aider ces pays à promouvoir et à commercialiser leurs ressources naturelles et leurs équipements, ainsi que les services que réclament des touristes de plus en plus nombreux. Ce séminaire aura lieu à Accra (Ghana) du 22 au 24 août 1973 sur l'invitation du Gouvernement du Ghana.

Le Séminaire traitera trois thèmes princi-

paux: la commercialisation du produit touristique; les canaux et mécanismes de distribution; le rôle du secteur public dans la commercialisation du produit touristique. Ces trois thèmes seront développés et illustrés par une série d'études de cas simulés, relatives au développement du tourisme à différents niveaux.



Le Major Odjidja, administrateur de la Ghana Tourist Corporation, assurera la direction technique du Séminaire.

LA CONTRIBUTION DES GRANDES ORGANISATIONS EUROPEENNES A L' UNIFICATION DE L' EUROPE

Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe s'est réuni à Strasbourg le lundi 14 mai 1973 sous la présidence de Sir Alec Douglas Home, Ministre britannique des Affaires étrangères et du Commonwealth.

Les principaux thèmes examinés par le Comité ont été la contribution des grandes Organisations européennes à l'unification de l'Europe, le rôle futur du Conseil de l'Europe, les pourparlers multilatéraux préparatoires à la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe ainsi que le terrorisme international.

M. Krister Wickman, Ministre suédois des Affaires étrangères et M. Gharles Hanin, Ministre belge de la politique scientifique ont fait respectivement le bilan des activités de l'AELE et des Communautés européennes en tant que présidents en exercice des conseils ministériels de ces deux organisations.

M. Wickman a fait le bilan de la coopération poursuivie au sein de l'AELE au cours des six derniers mois.

Il a souligné que des contacts étroits étaient maintenus entre l'AELE et le Conseil de l'Europe dans tous les domaines d'intérêt commun.

M. Hanin a traité essentiellement de trois domaines qui ont marqué l'activité communautaire au cours de ce premier semestre: les relations extérieures, l'union économique et monétaire ainsi que la politique agricole commune.

Les Ministres ont ensuite échangé leurs vues sur les pourparlers multilatéraux préparatoires à la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe.

En résumant la discussion, le Président a

observé que des orateurs avaient fait état de l'évolution des pourparlers et avaient exprimé l'espoir qu'il serait possible de tenir la Conférence au début de l'été.

Il a enregistré le souhait général que la Conférence ait des résultats pratiques et ouvre la voie à une amélioration des relations entre les participants.

Le Secrétaire Général M. Lujo Toncic-Soronj, a rendu compte au Comité des développements récemment intervenus dans les relations du Conseil de l'Europe avec les pays européens non membres.

Le Comité a examiné aussi le problème du terrorisme international et étudié une recommandation de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe qui réclame une action européenne concertée dans ce domaine.

Le Comité des Ministres a demandé aux gouvernements des Etats membres qui n'ont pas encore ratifié les trois Conventions élaborées sous les auspices de l'OACI d'en poursuivre l'examen, en vue de leur ratification dans les meilleurs délais et de fournir, avant le 30 novembre, toute information utile à ce sujet.

A l'issue de la réunion les Ministres ont décidé de tenir leurs prochaines réunions le 13 décembre 1973 et le 6 mai 1974.

Au cours de cette réunion du Comité des Ministres, une nouvelle Convention du Conseil de l'Europe sur la responsabilité civile en cas de dommages causés par des véhicules automoteurs a été ouverte à la signature des Etats membres.

Les Ministres de la République Fédérale d'Allemagne, de la Norvège et de la Suisse ont à cette occasion signé la Convention.

UNE INITIATIVE DU CONSEIL DE L'EUROPE**des bourses d'enseignement
supérieur pour la création
d'une communauté d'enseignement**

Un nouveau système de bourses d'enseignement supérieur du Conseil de l'Europe vient d'être créé par le Comité des Ministres de l'Organisation.

Ces bourses sont destinées à favoriser la création d'une communauté d'enseignement et de recherche et la promotion d'études profitables aux Etats européens et à l'unité européenne.

Elles sont offertes dès à présent aux étudiants des 21 pays qui participent aux travaux du Conseil de l'Europe en matière d'éducation; on envisage de les rendre accessibles, à un stade ultérieur, aux étudiants de tous les Etats européens.

Les bourses sont prévues normalement pour une période de 1 à 3 ans et réservées exclusivement aux étudiants déjà diplômés (pour la France: étudiants du 3^e cycle).

Elles sont administrées par les autorités nationales et c'est à ces autorités - et non directement au Conseil de l'Europe - que les demandes de bourses devront être adressées.

Le Conseil de l'Europe a accordé son

patronage à ce système; il centralisera et diffusera les offres.

Il mettra au point un formulaire-type pour les candidatures et éventuellement un certificat-type de fin d'études.

L'Organisation devra également tenir un registre de bourses et veiller au maintien d'un certain équilibre entre les zones géographiques et entre les disciplines.

C'est une initiative du Royaume-Uni, qui s'est déclaré disposé à offrir cinquante bourses en suggérant que le projet soit développé sous les auspices du Conseil de l'Europe, qui est à l'origine de ce nouveau système.

La France, la République Fédérale d'Allemagne, la Suède et la Turquie ont, dès à présent, suivi cet exemple, portant ainsi le total des bourses disponibles à 89.

L'Italie a annoncé son intention de s'associer au système.

On espère qu'au cours des années à venir, le nombre de bourses ira croissant grâce à celles qui seront octroyées par d'autres Etats membres.

UNE CONVENTION EUROPEENNE SUR LA RESPONSABILITE CIVILE EN CAS D'ACCIDENTS DE LA CIRCULATION

Une Convention européenne sur la responsabilité civile en cas d'accidents de la circulation a été ouverte à la signature des Etats membres du Conseil de l'Europe au cours de la réunion de son Comité des Ministres, le 14 mai à Strasbourg.

La Convention introduit sur le plan européen une responsabilité plus stricte des détenteurs de véhicules envers les victimes des accidents.

Cette responsabilité n'est plus liée à la motion de "faute", mais fondée sur le principe du "risque" créé par la mise en circulation même du véhicule. Les objectifs essentiels de la Convention sont l'amélioration de la situation des victimes des accidents de la route et l'adoption d'un système acceptable par le plus grand nombre d'Etats.

La Convention ne traite pas de l'assurance automobile, mais le Comité des Ministres a adopté une Résolution recommandant que, dans la mesure du possible, l'assurance obligatoire des automobilistes dans les pays membres couvre la responsabilité civile telle qu'elle résulte de cette nouvelle Convention.

Cinq instruments internationaux tendant vers la création d'un droit uniforme de la route en Europe ont déjà été élaborés par le Conseil de l'Europe. Ils couvrent les aspects suivants du problème de la circulation automobile sur notre continent:

- Assurance des automobilistes

Convention européenne relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité civile en matière de véhicules automobiles (1959), introduisant un régime

d'assurance obligatoire afin que les droits des victimes d'accidents causés par la circulation automobile soient pleinement garantis.

- Les infractions commises à l'étranger

Convention européenne pour la répression des infractions routières (1964), qui prévoit que les jugements et sentences pour les infractions routières commises à l'étranger seront rendus dans le pays de résidence.

- Les infractions mineures

Résolution sur les infractions routières mineures (1968), recommandant des procédures simplifiées pour les infractions mineures.

- Le retrait du permis de conduire

Résolution sur la déchéance du droit de conduire un véhicule à moteur (1971), établissant des critères communs de déchéance du droit de conduire pour les automobilistes dangereux.

- L'alcool au volant

Résolution relative à la répression des infractions routières commises lors de la conduite d'un véhicule à moteur sous l'influence de l'alcool (1973), fixant un taux maximum d'alcoolémie (0,80 perc.) pour les conducteurs, les méthodes de détection et les sanctions devant pénaliser les dépassements du taux.

A l'heure actuelle, les experts juridiques du Conseil de l'Europe étudient en particulier les effets de la drogue sur la conduite automobile, les sanctions pour homicides et blessures involontaires, et les effets internationaux du retrait du permis de conduire.

des nouveaux techniques pour l'élaboration des plans d'aménagement du territoire

L'emploi de nouvelles techniques de participation permettant d'associer l'ensemble de la population à l'élaboration des plans d'aménagement du territoire vient d'être recommandé par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe aux gouvernements de ses 17 Etats membres.

Sont notamment préconisées comme moyens d'action l'information et la consultation de la population à tous les niveaux - individu commune, région, nation- et par tous les canaux.

Ainsi, dès la phase préparatoire, les plans locaux et régionaux devraient faire l'objet de consultations avec les représentants des divers groupes économique-sociaux de la population, et avec les groupes de voisinage ou de quartier. S'y ajouterait la convocation de forums communautaires où le public aurait l'occasion de s'informer des problèmes d'aménagement du territoire concernant sa commune ou sa région et d'exprimer son opinion avant la prise de décisions définitives.

A cette action à la base correspondra, au niveau régional, la consultation entre communes, et au niveau national, la consultation entre régions, le but étant d'associer les collectivités locales et régionales à la

définition des orientations générales du plan national.

Ce double effort d'information et de consultation qui se fera simultanément de la base au sommet et du sommet à la base, permettra d'harmoniser les plans élaborés au niveau local ou régional avec des objectifs de planification déterminés au niveau de la nation.

Il est un fait que la participation des collectivités locales à la planification régionale est encore insuffisante, malgré les progrès importants enregistrés dans différents pays. Ceci ne tient pas seulement aux particularités institutionnelles et aux traditions politiques des divers pays, mais aussi à la complexité du sujet. L'aménagement du territoire peut en effet dans certains cas rester limité à une simple planification physique alors que dans d'autres on lui subordonne la planification physique économique, sociale et culturelle. C'est en effet à cette deuxième orientation qui conçoit l'aménagement du territoire comme une politique globale d'utilisation des ressources humaines et matérielles en vue d'un meilleur développement au service de la population que le Conseil de l'Europe entend donner son soutien.

L' ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DANS UN SYSTEME FUTUR D' EDUCATION RECURRENTE UNIVERSELLE

par M. Friedrich Edding

(Nous publions ci-dessous - vu son intérêt particulier - l'extrait d'un article de M. F. Edding sur l'enseignement supérieur. Cet article a été publié in extenso dans le N° 2 du Bulletin informatif de la Fondation Européenne de la Culture).

1. Comment l'auteur voit le problème

L'enseignement Supérieur (E.S.) s'est rapidement développé partout depuis longtemps et il semble largement admis que cette expansion se poursuivra d'une manière ou d'une autre. L'Europe de l'Ouest a vu tripler les inscriptions dans l'E.S. depuis le milieu des années 50. Si ce phénomène se poursuit au rythme actuel, nous aurons 50% et davantage du groupe d'âge de 20 à 24 ans dans des établissements d'E.S. avant la fin de notre siècle.

On aurait pu penser qu'un tel changement quantitatif aurait dû conduire à de nouvelles conceptions et à des innovations dans l'Enseignement Supérieur, aussi bien sous le rapport de son contenu que de ses structures mais c'est le contraire qui se passe. A l'inverse de ce qu'on pourrait attendre, les innovations dans l'E.S. en sont encore à un stade plutôt expérimental. Certains pays de l'Europe de l'Ouest ont amorcé d'intéressantes expériences qui, toutefois, n'ont pas encore affecté les fondements du système traditionnel de l'E.S.

Aujourd'hui encore, l'inscription dans les établissements et institutions tradition-

nels d'E.S. continue à signifier qu'on vit et étudie pendant un certain nombre d'années dans un environnement retiré, édifié et entretenu de façon à répondre aux besoins des étudiants, des professeurs et des chercheurs. En admettant qu'il continuera d'en être ainsi, le prix de revient par étudiant de cette formule suivra probablement au moins le taux de croissance individuel du PNB. Tout nouvel accroissement des inscriptions multiplierait la proportion en PNB des dépenses de l'E.S.; à la fin du siècle, elles dépasseraient la totalité de la portion du PNB actuellement affectée à l'éducation formelle.

A la même époque, l'éducation pré-scolaire et scolaire nécessitera des fonds d'une façon croissante et, au-delà de celle-ci, l'enseignement sous ses diverses formes exigera aussi des ressources considérables. Si l'on y ajoute les énormes besoins qu'on doit s'attendre à voir se manifester dans d'autres domaines dont la responsabilité incombe à l'état - en particulier celui d'améliorer l'environnement et par là les conditions de vie - le fardeau des finances publiques deviendra beaucoup plus lourd qu'il ne l'est aujourd'hui. Les difficultés

actuellement éprouvées pour le financement de l'E.S. augmenteront donc probablement de façon considérable et compromettront gravement, en le gênant, le développement futur de l'E.S. D'autre part, une sérieuse tension résultera de la contradiction entre le principe de l'égalité des chances et le privilège de l'inscription dans l'E.S. offert seulement à une fraction de la population du groupe d'âge 20 à 24.

Les inscriptions dans l'E.S. sont sollicitées par un nombre d'étudiants qui augmente rapidement, tant à cause de la valeur intrinsèque de l'enseignement que parce qu'il est le moyen qui procure les meilleures chances d'accéder à d'attrayantes professions en même temps qu'à une situation sociale élevée. En partie à cause de son prix de revient considérable, en partie pour ne pas abaisser les normes de qualité, mais de plus aussi en raison des limites présumées de la capacité d'absorption du marché du personnel diplômé, les restrictions apportées à l'expansion future de l'E.S. deviendront sans doute plus sévères et réclameront une réforme radicale de l'ensemble du système de l'E.S. En effet, si les demandes d'inscriptions dans l'E.S. sont refusées en nombre toujours croissant, nous aurons là une source permanente de conflit politique. Cependant, si on laisse les inscriptions et les diplômes augmenter comme au cours de la dernière décennie, nous aurons une crise financière permanente, et, en plus de cela, un sérieux problème résultant du manque d'équilibre entre les espérances professionnelles des nouveaux diplômés et les besoins existants en fait de personnel qualifié par des diplômes. On est en droit de présumer que les politiciens recherchent le moyen le plus facile de sortir de ce dilemme: ils essaieront de résoudre le problème aux dépens de ceux qui déjà exclus du système de l'E.S. c'est-à-dire de ceux qui ont déjà longtemps souffert des priori-

tés accordées pour toutes les formes "supérieures" de l'enseignement. Une telle situation risque de déterminer une polarisation sociale très accusée.

Ces prédictions plus hypothétiques et des réflexions sceptiques concernant les coûts et profits sociaux qu'on peut escompter de la continuation de l'expansion de l'E.S. sous ses formes actuelles, ont convaincu l'auteur du présent article qu'il est temps de repenser tout l'ensemble de l'enseignement non-obligatoire afin de trouver les moyens d'en assurer une réforme intégrale. Les propositions qui suivent, tendant à changer l'ensemble de la structure, se fondent sur le postulat que tous les processus éducatifs sur le plan supérieur devraient être organisés en conformité avec les principes généraux qui semblent généralement admis par les éducateurs et les planificateurs qui travaillent à préparer l'éducation de la société de l'avenir.

1. Les valeurs fondamentales présidant à l'éducation devraient dans l'idéal correspondre à celles qui président à toute la vie en société, mais l'éducation doit être prête à se trouver en disaccord avec les tendances et les forces qui sont dérivées de ces valeurs, ou qui sont les contrecarrent;
2. Les démocraties de l'Europe de l'Ouest devraient se considérer comme des sociétés ouvertes, accordant la plus haute priorité à l'autonomie de l'individu, à la tolérance, à la décentralisation; aux activités civiques volontaires, à la liberté de l'information et des communications, au libre choix de la consommation de l'expérimentation, du changement et la mobilité. Mais elles devraient aussi vouloir l'égalité, une cohésion nationale un gouvernement efficace, l'application stricte de règles identiques pour tous, et quelques notions concernant la stabilité d'ensemble du système social. Il faudra qu'elles se résignent à ce que;

- inévitablement, une tension permanente existe entre ces différentes valeurs. Ce n'est pas moins vrai pour l'éducation en général que pour l'E.S. en particulier;
3. L'éducation devrait être un droit humain fondamental en même temps qu'un devoir incombant à la société, comparable, à ces deux points de vue, avec l'assurance sociale maladie;
 4. L'éducation devrait offrir à chacun une véritable chance de développer sa personnalité et sa compétence en vue d'assumer l'un des divers rôles sociaux résultant de la qualité de citoyen.
 5. Tous les aspects de l'éducation devraient correspondre à ces divers objectifs. La spécialisation, bien que nécessaire, devrait être menée à bien de telle manière qu'elle assure d'amples possibilités de reconversion;
 6. Toute éducation dispensée par une institution doit être sous le contrôle légal;
 7. L'égalité des chances signifie offrir à chacun sa chance. Le principe d'égalité requiert aussi la qualification de chacun jusqu'à un niveau minimal de compétence lui permettant de s'insérer dans la société et d'y remplir ses divers rôles;
 8. L'enseignement sous le contrôle légal devrait offrir à chacun son occasion individuelle durant toute la durée de son existence. Il n'y a pas de raison valable de limiter à un âge donné l'offre de l'éducation dispensée par une institution (pas plus que pour la médecine sociale);
 9. L'enseignement, dans les institutions et établissements, devrait présenter une ample diversité de cours, de niveaux, de combinaisons de cours, de lieux et de méthodes ainsi que de médias. Il fournirait et encouragerait une salutaire mobilité des étudiants et des enseignants sous le rapport du programme des études et des déplacements géographiques. La diversité est nécessaire pour atteindre à l'individualité. Une certaine standardisation devrait favoriser la mobilité, rendue sans risque par la reconnaissance mutuelle des titres ou diplômes dans toute l'Europe de l'Ouest;
 - 10 Dans sa réalisation, le principe de l'égalité des chances devrait conduire à donner librement accès à tous les cours éducatif conformément au choix de l'intéressé. Néanmoins, une succession ordonnée et une hiérarchie des cours en fonction des besoins croissants est également nécessaire. Il s'ensuit que la sélection quant au niveau des cours est inévitable. Le principe qui en découle pourrait être énoncé: accession générale à une hiérarchie ouverte à tous;
 - 11 L'éducation dans les institutions et établissements devrait assurer un équilibre raisonnable entre les qualifications fournies et les qualifications requises au point de vue professionnel. Le libre choix des cours et des combinaisons de cours est essentiel, pour la motivation comme pour l'innovation. Mais l'intérêt de la collectivité exige que soient limitées la portée et la direction des choix, cela par la planification des programmes par la guidance et en diminuant l'écart entre l'enseignement et l'évolution des demandes du marché du travail;
 - 12 L'éducation devrait fortifier les raisons de et l'aptitude à s'éduquer soi-même et à participer à la planification intérieure des établissements d'enseignement. Ce faisant, elle devrait avoir dessein de favoriser les attitudes d'active coopération au sein d'une société ouverte et de respect mutuel concernant les différences de valeurs ou d'engagements politiques. La participation et l'initiative de groupe devraient avoir pour contrepartie des organismes de planification expéri-

ENQUETE SUR LA SITUATION DEMOGRAPHIQUE EN EUROPE

Le Conseil de l'Europe vient de lancer un plan quinquennale d'étude de la situation et des tendances démographiques dans ses 17 pays membres. Son but est d'informer les autorités nationales et le public des incidences économiques, sociales, le cas échéant d'adresser, des recommandations concrètes aux Gouvernements.

Cette étude sera entreprise par un groupe d'éminents experts démographiques. Le nouveau Comité se réunira pour la première fois en 1973 afin d'examiner un rapport du Professeur Alfred Sauvy, de l'Institut National des Etudes Démographiques de Paris félinissant une action et une politique concrètes.

Les thème ayant un rapport direct avec les situations prédominant en Europe seront parmi les principaux sujets traités par les experts Il s'agit:

- a. des conséquences pour la politique sociale du vieillissement de la population, en particulier dans le demaine de

la sécurité sociale

- b. des facteurs déterminants et des incidences des mouvements migratoires et leurs relations avec les mesures sociales et économiques
- c. de l'implication de l'évolution de la fécondité en Europe
- d. de l'implication d'une population stationnaire

Cette étude a été décidée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe en réponse aux recommandations de la 2e Conférence démographique européenne organisée par le Conseil en automne 1971 à Strasbourg. Afin d'éviter tout double emploi des activités et de garantir l'utilisation la plus rationnelle possible des ressources et du matériel, des experts maintiendront une liaison étroite avec les organismes scientifiques nationaux et d'autres organisations internationales intéressés par les questions démographiques, comme l'ONU.

mentés et une direction efficace;

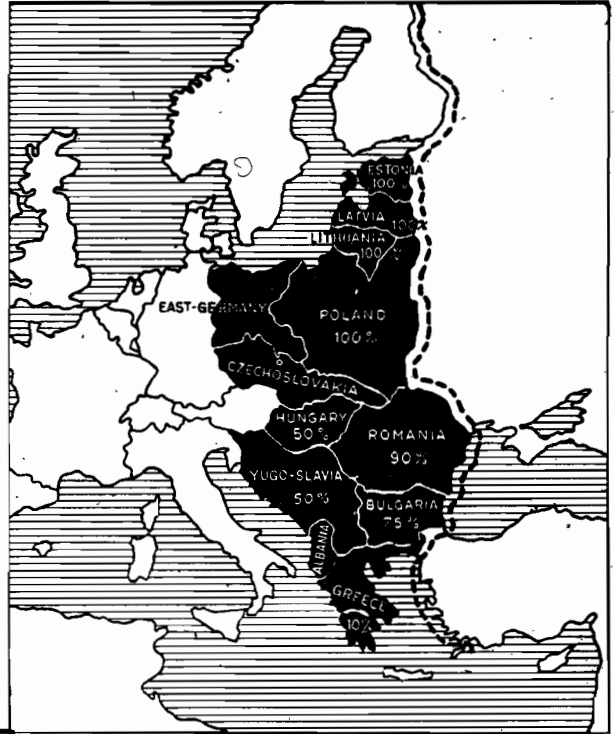
- 13 L'auto-gestion des établissements d'enseignements et la décentralisation de l'administration éducative devraient être favorisées. Mais là aussi, une contrepartie, sous la forme d'un organisme d'ample planification éducative, avec prises de décisions, administration et contrôle, est nécessaire pour assurer la cohésion, la mobilité et l'efficacité;

- 14 Outre les institutions dont le principal objectif est l'éducation, toutes les autres organisations publiques et privées les firmes et les administrations devraient avoir les meilleures raisons de coopérer à la réalisation de ces principes. Les possibilités "d'apprendre par la pratique" devraient être intensifiées et la formation "sur le tas" instituée partout où elle est possible.

le principe de souveraineté violé à Yalta

Voici la carte de l'Europe de l'Est cédée par Churchill à la Russie le 9 octobre 1944 à Moscou.

Cette division devait être sanctionnée à Yalta en février 1945.



**LE PRESIDENT ROUMAIN
M. NICOLAE CEAUSESCU
REND VISITE
AU PAPE PAUL VI.**

Pendant sa dernière visite officielle en Italie, (visite à laquelle nous nous référons en plus de détails dans notre prochain numéro) le Président de la République Socialiste Roumaine M. Nicolae Ceausescu s'est rendu au Vatican pour une rencontre avec S.S. le Pape Paul VI.

Cette rencontre représente, sans doute, un fait historique d'une portée particulière, très justement interprétée comme une "rencontre d'espoir", surtout en ce qui concerne l'Eglise Catholique en Roumanie.

Le Président Ceausescu a assuré le Chef de l'Eglise Catholique qu'il est disponible à examiner et discuter les problèmes des catholiques roumains. La conversation avec le Pape s'est déroulée dans un climat cordial et elle a touché même les grands problèmes internationaux actuels.

A la fin de cette visite, le Président Ceausescu a offert au Pape un vase précieux d'art populaire roumain et il a reçu de sa part une petite statue en marbre de l'empereur Traian, datée de la première moitié du IIe siècle P.C.

Bulletin européen

Ont collaboré ou collaborent:

Konrad ADENAUER, P.E. ARGENTIERI, Alexander ARGYROPOULOS, Karl ARNOLD, A. BALLEYGUIER, G.W. de BALZAC, Julien BENDA, Lodovico BENVENUTI, John BIGGS-DAVISON M.P., Baron BOEL, Paul BONCOUR, Edouard BONNEFOUS, Henri BRUGMANS, Raoul BOSSY, Thomas W. BRANDEN, Pietro CAMPILLI, P. CAPELLE, Giuseppe CARON, Edward CARRAN, Nino CASCINO, René CASSIN, L.E. CLOQUETTE, Elma DANGERFIELD, Michel DEBRE, A. DECHLICH, Dino DEL BO, Giorgio DEL VECCHIO, Carlos DE MONTOLIU, Giorgio DI DOMENICO, L. DURAND REVILLE, Constantin DRAGAN, Mircea ELIADE, G. van ESBROECK, W.N. EWER, Enrico FALCK, Hertha FIRNBERG, Raymond FRANKLIN, Pierre FRIEDEN, Paul GACHE, Grégoire GAFENCO, Eugenio GATTO, Pietro GERBORA, Enzo GIACCHERO, Amedeo GIANNINI, A.V. GIARDINI, Guido GONNELLA, Jonathan GUINNES, W.A. HART, Wladimir JONESCO, Ștefan JACINI, Jerzy JANKOWSKI, Jacques DE JONG, G. KALLAY, Jacques KAYSER, Stanislaw KOUTNIK, Pierre de LANUX, Lars J. LIND, Ivan Matteo LOMBARDO, C. LOVERA DI CASTIGLIONE, Edouard LUDWING, Harold MACMILLAN, Alberto MARINELLI, Pierre MENDES FRANCE, C. MICHAEL-TITUS, Francis DE MIOMANDRE, Manlio MISEROCCHI, Jean MONNET, Umberto MONICO, Angelo MORRETTA, Albert MOUSSET, Roland MUESSER, Erich MULHMANN, Frédéric NEPVEU-NIVELE, Pier Fausto PALUMBO, Costas PAPAPANOS, Giuseppe Ugo PAPI, A. PAPLAUCKAS RAMUNAS, Giuseppe PELLA, Giovanni PERSICO, Pedro José PINILLOS, John POMIAN, Lucien RADOUX, Paul RAMADIER, Alexander von RANDA, Peter RATTAZZI, Olivier REVERDIN, Gonzague de REYNOLD, Jules ROMAINS, Joseph de ROOVER, Louis ROUGIER, Rémy ROURE, Lucien de SAINTE LOETTE, A.G. SAMOY, Leopold SENGHOR, Carlo SFORZA, André SIEGFRIED, Tom STACEY, Jacques TREMPONT, Georges USCATESCU, M. de la VENTOLIERE, Pierre VINOT, François VISINE, Raymond WARNIER, Rivington R. WINANT, S.H.C. WOORLICH, Paul Van ZEELAND.



Bulletin européen Fondé par Prof. Dr. J. C. Dragan

Rédacteur responsable: Dante Ferrari

Direction - Rédaction: Via Larga 11 - MILAN - Tél. 870.487/893.209

ABONNEMENTS

Italie	Lires 2.000	Etranger	Dollars 3,-
Abon. d'Honneur	5.000	Abon. d'Honneur	10,-

Ente Civile Universitas Personarum Dragan - Venezia

Registr. Trib. Rome No. 2840 du 15.12.1951 - Studio Tecno Service - Via Adda 10 - Milan